

01 mar 2019 -17:06

Appartient à [Conseil des ministres du 1er mars 2019](#)

Modifications concernant le règlement des services de renseignement et de sécurité

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders et du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui apporte des modifications à l'arrêté royal du 12 octobre 2010 qui exécute la loi relative aux services de renseignement et de sécurité.

Suite à une série de changements dans le paysage législatif, cet arrêté doit être adapté. Il s'agit plus précisément de :

- déterminer les modalités pour certaines mesures de protection et d'appui : utilisation d'identités et de qualités fictives et d'une personne morale
- fixer les modalités pour l'accès direct aux données collectées par les caméras utilisées par la police
- adapter les dispositions portant sur le traitement des données à caractère personnel à la législation relative à la protection des données à caractère personnel de 2018
- déterminer les modalités relatives à la privation de liberté par l'équipe d'intervention
- adapter l'arrêté royal suite aux changements apportés à la loi du 30 novembre 1998

Le projet est soumis à l'avis du Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité (comité R). Il sera également soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 12 octobre 2010 portant exécution de diverses dispositions de la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité et l'arrêté royal du 3 juillet 2016 portant exécution de l'article 21 de la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice, chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires européennes

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere

Porte-parole

+32 475 50 55 50

sieghild.lacoere@just.fgov.be